

COMMISSION FMI

Réunion du 01/06/2023

Président: M. BOURGEOIS

Présents: N. DEPAUW - C. PRUVOST

Excusé: P. MAIGRET - L. VAN HYFTE

Rappel : Les décisions de la Commission FMI sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à réception du présent PV.

➤ Dossier LIANCOURT CLERMONT 2 - CREIL RCCA

U15 D3 groupe D Match 62804.1 du 27/11/2022

- > Après étude des pièces au dossier
- Non-respect de la procédure par le club de LIANCOURT CLERMONT : Pas de réponse à une demande de complément d'information. La Commission décide d'appliquer l'amende pour non-réponse à une demande de complément d'information 75 € conformément au barème en vigueur.
- Ca Commission applique une amende de 150€ à LIANCOURT CLERMONT pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ Dossier BORNEL As 2 – DIEUDONNE Efc 1

U15 à 7 groupe B Match 63312.1 du 26/11/2022

- > Après étude des pièces au dossier
- La Commission applique une amende de 150€ à l'As BORNEL pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ Dossier RURAVILLE Fc 2 - MULTIEN A.S. 2

Seniors D4 groupe B Match 50817.2 du 05/03/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- The Non-respect de la procédure par le club du Fc RURAVILLE : La tablette doit-être accompagnée du chargeur.

➤ Dossier LASSIGNY Us 1 – CARLEPONT Fc 1

Féminines Seniors A 8 groupe E Match 63764.2 du 05/03/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- ☞ Non-respect de la procédure par le club de l'US LASSIGNY : Possibilité de charger les données en modifiant l'heure de la tablette.
- La Commission applique une amende de 150€ à l'US LASSIGNY pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ Dossier AUNEUIL As 1 – BRESLES Us 1

U15 D3 groupe B Match 62749.2 du 05/03/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- ☞ Non-respect de la procédure par le club de l'As AUNEUIL : Mauvaise manipulation. La FMI doit-être transmise à l'issue de la rencontre.
- La Commission applique une amende de 150€ à l'As AUNEUIL pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

Dossier MARGNY LES COMPIEGNE U.S 2 − SALENCY Fc 1

U15 D3 groupe G Match 62896.2 du 19/03/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- Ton-respect de la procédure par le club de l'US MARGNY : Absence de tablette.
- La Commission applique une amende de 150€ à l'US MARGNY pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ Dossier BRETEUIL Us 3 — LIEUVILLERS Us 2

Seniors D4 groupe D Match 50915.2 du 26/03/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- A classer sans suite

➤ Dossier LAMORLAYE Us 1 – MONTATAIRE Sfc 1

U15 D2 groupe B

Match 62680.1 du 02/04/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- A classer sans suite

➤ Dossier AUNEUIL As 1 – CREVECOEUR Us 1

Seniors D2 groupe D Match 50531.1 du 09/04/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- A classer sans suite

➤ Dossier MERU Us 4 – ST JUST EN CHAUSSEE 3

Vétérans 45 ans et Plus A 7/ groupe A Match 51276.2 du 09/04/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- Non-respect de la procédure par le club de l'Us MERU : Les chargements de données doivent-être transmis avant l'arrivée au stade.
- © La Commission applique une amende de 150€ à l'Us MERU pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

Dossier CHOISY AU BAC Us 1 - CHAMBLY Oise F.C. 1

Coupe de l'Oise U18 Match 69792.1.2 du 08/04/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- A classer sans suite

Monsieur Christophe Pruvost n'a pas participé à l'étude du Dossier

➤ Dossier NOGENT SUR OISE Us 1 – COMPIEGNE Afc 1

Coupe de l'Oise U18 Match 69796.1 du 08/04/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- Ton-respect de la procédure par le club de l'Us NOGENT : Absence de tablette
- La Commission applique une amende de 150€ à l'Us NOGENT pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ Dossier CIRES LES MELLO U.S 1 – PONT STE MAXENCE U.S 2

Seniors D1 groupe B Match 50297.2 du 16/04/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- Ton-respect de la procédure par le club de l'US PONT STE MAXENCE : Absence d'identifiant.
- La Commission applique une amende de 150€ à l'US PONT STE MAXENCE pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ Dossier MOLIENS Js 1 – ST AUBIN FONTAINETTE 1

U18 D2 groupe E Match 63098.1 du 15/04/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- Bug informatique A classer

➤ Dossier ST SAUVEUR A.S. 1 – NOGENT SUR OISE Us 3

U17 D1 groupe 0 Match 63346.2 du 15/04/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- Bug informatique A classer

➤ Dossier FORMERIE Es 1 – GRANDVILLIERS Ac 1

U15 D3 groupe A Match 62739.1 du 15/04/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- ☞ Non-respect de la procédure par le club de l'Es FORMERIE : Bien visualiser le mot de passe (avec l'œil) lors de sa création.
- Ca Commission applique une amende de 150€ à l'Es FORMERIE pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

Monsieur Martial BOURGEOIS n'a pas pris part à l'étude de ce dossier

➤ Dossier AUNEUIL As 1 — HENONVILLE As 1

U15 D3 groupe B Match 62773.1 du 15/04/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- Ton-respect de la procédure par le club de l'As AUNEUIL : Non transmission dans les délais.
- La Commission applique une amende de 150€ à l'As AUNEUIL pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ Dossier CHAUMONT Cs 1 – CHOISY AU BAC Us 1

Coupe de l'Oise U16 Match 69885.1 du 19/04/2023

> Après étude des pièces au dossier

A classer – sans suite

▶ Dossier CHANTILLY Us 1 – CREIL A.F.C 1

Coupe de l'Oise U16 Match 69886.1 du 19/04/2023

> Après étude des pièces au dossier

A classer – sans suite

➤ Dossier BEAUVAIS Usap 1 – BELLOVAQUES F.C. 1

Vétérans Loisirs Niveau 2 groupe A Match 51400.1 du 30/04/2023

> Après étude des pièces au dossier

A classer – sans suite

➤ Dossier AUNEUIL As 1 – HERMES BERTH. Ac 1

Féminines Seniors A 8 groupe C Match 63745.2 du 07/05/2023

> Après étude des pièces au dossier

A classer – sans suite

➤ Dossier GOUVIEUX Us 1 - VILLERS ST PAUL Us 5

Féminines U16 A 8 groupe 0 Match 63864.1 du 06/05/2023

> Après étude des pièces au dossier

A classer – sans suite

➤ Dossier ST GERMER Us 1 – MARSEILLE BEAUVAISIS 2

U15 D3 groupe A Match 62737.2 du 07/05/2023

> Après étude des pièces au dossier

© C'est au club recevant de transmettre la feuille de match et non à l'arbitre – A classer

➤ Dossier N.S.O. FUTSAL 1 - CREIL FUTSAL 1

Coupe de l'Oise Futsal Match 70123.1 du 11/05/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- Non-respect de la procédure par le club de N.S.O. FUTSAL : Transmettre la FMI à l'issue de la rencontre. Exemple : partage de connexion avec un smartphone.
- La Commission applique une amende de 150€ à N.S.O. FUTSAL pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

➤ Dossier ANGY Fc 1 – NOAILLES CAUVIGNY As 1

Seniors D2 groupe D Match 50534.2 du 14/05/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- A classer sans suite

➤ Dossier NOGENT/OISE Afc 2 – COYE LA FORET As 1

Vétérans Loisirs Niveau 2 groupe E Match 51573.2 du 14/05/2023

- > Après étude des pièces au dossier
- In Non-respect de la procédure par le club de l'Afc NOGENT SUR OISE : Une formation est mise en place au sein du DOF chaque début de saison.
- La Commission applique une amende de 75€ à l'Afc NOGENT SUR OISE pour non-respect de la procédure conformément au barème droits et amendes en vigueur pour cette saison.

Le Président
Martial BOURGEOIS

La Secrétaire Nathalie DEPAUW